

# Identification du module      **C 3**

<b>Titre</b>	<b>Bases légales – POlanificatin et réalisation de séance de formation</b>	
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétence du module B 8 ou posséder le permis de moniteur de conduite cat. B</li> <li>• Posséder le permis de conduire cat. C/E, D</li> <li>• Posséder le certificat de formation ADR</li> </ul>	
<b>Compétence</b>	Les apprenants sont en mesure de planifier, de réaliser et d'évaluer une séance de formation dans le domaine du droit de la circulation routière pour les poids lourds et leurs remorques	
<b>Certificat de compétence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen écrit et oral sur les connaissances essentielles des bases juridiques</li> <li>• Dispenser une leçon de théorie (bases légales sur la conduite de poids lourds et leurs remorques)</li> </ul>	
<b>Niveau</b>	3	
<b>Objectif d'apprentissage</b>	<p>Les apprenants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprennent les bases juridiques importantes (loi sur la circulation routière et les ordonnances y relatives) pour la conduite de poids lourds et leurs remorques, savent les concevoir sur le plan didactique et transmettre les connaissances en fonction du groupe cible</li> <li>• Peuvent citer les thèmes de la politique des transports et y prendre position</li> <li>• Savent reproduire les questions de planification d'une leçon théorique et les formuler (analyse didactique)</li> <li>• Peuvent citer les objectifs d'apprentissage d'une leçon théorique et les formuler</li> <li>• Savent structurer les matières d'enseignement et les répartir en unités d'apprentissage</li> <li>• Savent élucider l'état des connaissances des élèves de conduite</li> <li>• Comprennent différentes méthodes d'enseignement relatives aux leçons orientées vers la pratique (présentation, modération, travaux en groupes, etc.) et savent les engager de manière adéquate</li> <li>• Peuvent expliquer les réflexions fondamentales de la théorie d'apprentissage et l'engagement des différentes méthodes d'enseignement</li> <li>• Savent engager de manière adéquate les moyens didactiques usuels dans l'enseignement</li> </ul>	

<b>Reconnaissance</b>	Sert de certificat d'examen partiel pour le brevet fédéral de moniteur / monitrice de conduite	
<b>Durée</b>	3 ans	

# Identification du fournisseur

<b>Fournisseur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoles prof. pour moniteurs (trices) de conduite</li> <li>• Autres organisations qualifiées</li> </ul>	
<b>Forme de prestations</b>	Selon publications des organisateurs	
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bases légales importantes pour la conduite de poids lourds et leurs remorques (loi sur la circulation routière et les ordonnances y relatives)</li> <li>• Thèmes actuels de la politique des transports</li> <li>• Planification et conception de l'enseignement théorique</li> <li>• Définition des objectifs d'apprentissage</li> <li>• Méthodes d'enseignement pour les leçons orientées vers la pratique (présentation, modération, travaux en groupes, possibilités d'activation, etc.)</li> <li>• Réflexions sur la théorie de l'apprentissage pour la mise en oeuvre des moyens didactiques usuels (tableau noir, rétroprojecteur, Flipchart, folio PowerPoint, images, séquences filmiques, modèles, etc.)</li> </ul>	
<b>Temps d'apprentissage</b>	120 heures	
<b>Validité</b>	5 ans	
<b>Remarques</b>	La répétition de certains thèmes du module B 3 est indispensable	

# Identification du module      **C 4**

<b>Titre</b>	<b>Technique des véhicules utilitaires, physique et chargement – planification de la formation</b>	
<b>Conditions</b>	Compétence du module C 3	
<b>Compétence</b>	Les apprenants sont capables, sur la base des connaissances théoriques et pratiques de la technique des véhicules utilitaires, de la physique, du chargement et de son arrimage, de planifier les étapes de formation et de les réaliser	
<b>Certificat de compétence</b>	Travail pratique : Etablir un plan de formation exemplaire détaillé pour une leçon technique avec indication des compétences, objectifs d'apprentissage, séquences d'apprentissage et méthodes didactiques et d'apprentissage	
<b>Niveau</b>	3	
<b>Objectif d'apprentissage</b>	<p>Les apprenants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont capables de calculer et d'élucider pratiquement les processus physiques et leurs interactions sur la base d'exemples pratiques tirés de la technique des véhicules utilitaires et de leur exploitation</li> <li>• Peuvent évaluer les effets des forces physiques sur le chargement, prendre les mesures nécessaires d'arrimage et transmettre ces connaissances et aptitudes</li> <li>• Peuvent décrire les bases techniques importantes, les concevoir didactiquement et les enseigner en fonction du groupe cible</li> <li>• Savent planifier et réaliser un cours sur la technique des véhicules utilitaires, la physique de la conduite et l'arrimage du chargement</li> </ul>	
<b>Reconnaissance</b>	Sert de certificat d'examen partiel pour le brevet fédéral de moniteur / monitrice de conduite	
<b>Durée</b>	3 ans	

# Identification du fournisseur

<b>Fournisseur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoles prof. pour moniteur (trices) de conduite</li> <li>• Autres organisations qualifiées</li> </ul>	
<b>Forme de prestations</b>	Selon publications des organisateurs	
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bases de la physique de la conduite</li> <li>• Exemples de calcul de la statique, de la dynamique, de la loi du mouvement</li> <li>• Chargement et arrimage</li> <li>• Technique des véhicules utilitaires</li> <li>• Dispositions légales sur les véhicules (les documents nécessaires pour le véhicule et le chargement, exigences techniques, etc.)</li> <li>• Divers travaux pratiques</li> <li>• Planification et réalisation de séquences théoriques et pratiques d'enseignement (conception, définition des objectifs et unités d'apprentissage, méthodes d'enseignement, etc.)</li> </ul>	
<b>Temps d'apprentissage</b>	120 heures	
<b>Validité</b>	5 ans	
<b>Remarques</b>		

# Identification du module      **C 6**

<b>Titre</b>	<b>Sensibilisation au trafic routier et comportement dans la planification de la formation à la conduite pratique</b>	
<b>Conditions</b>	Compétences des modules C 3 et C 4	
<b>Compétence</b>	Les apprenants sont capables de se comporter de manière exemplaire dans le trafic, compte tenu des règles de la circulation actuelle et des connaissances du trafic et des particularités des véhicules lourds et dégagent ainsi un effet positif sur les élèves de conduite. Ils sont capables de planifier en conséquence les séquences de formation à la conduite pratique	
<b>Certificat de compétence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Course d'essai avec un véhicule de la catégorie D et une combinaison avec remorque C/E afin d'examiner le comportement personnel et de faire une auto-estimation</li> <li>• Travail pratique pour la planification et la succession des séquences de formation dans la conduite pratique</li> </ul>	
<b>Niveau</b>	3	
<b>Objectif d'apprentissage</b>	<p>Les apprenants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont en mesure de faire leur autoportrait et de réfléchir leurs impulsions sociales néfastes en rapport avec leur rôle de moniteur / monitrice de conduite, dans le cadre du trafic et d'en déduire les conséquences pour leur comportement</li> <li>• Appliquent conséquemment, lors des courses d'essai, les règles de la route spécifiques à la catégorie</li> <li>• Appliquent, durant la course d'essai, les règles de l'entregent et conduisent eu égard à l'environnement</li> <li>• Peuvent expliquer les tenants et aboutissants d'un comportement exemplaire</li> <li>• Planifient les séquences de la formation préalables, de base, principales et de perfectionnement, en connaissance des lieux</li> </ul>	
<b>Reconnaissance</b>	Sert de certificat partiel pour la qualification complémentaire au brevet fédéral de moniteur / monitrice de conduite	
<b>Durée</b>	3 ans	

# Identification du fournisseur

<b>Fournisseur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoles prof. de moniteurs (trices) de conduite</li> <li>• Autres organisations qualifiées</li> </ul>	
<b>Forme de prestations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séminaire d'échange d'expériences offerts en blocs ou fragmentés, en groupes ou individuellement</li> <li>• Enseignement des matières et conduite pratique offerts en blocs ou fragmentés, en groupes ou individuellement</li> </ul>	
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse appliquée de l'autoportrait et déduction des conséquences pour le développement personnel</li> <li>• Didactique spécifique «enseignement pratique de conduite» (planification de la formation préliminaire, de base, principale et de perfectionnement ; conception d'une leçon de conduite pratique ; méthodes d'enseignement)</li> <li>• Leçons de conduite pour la mise en œuvre de la didactique de conduite</li> </ul>	
<b>Temps d'apprentissage</b>	60 heures	
<b>Validité</b>	5 ans	
<b>Remarques</b>		

# Identification du module      **C 7**

<b>Titre</b>	<b>Stage pratique de formation</b>	
<b>Conditions</b>	Compétences des modules C 3, C 4 et C 6	
<b>Compétence</b>	Les apprenants sont en mesure de former intégralement 3 élèves de conduite jusqu'à la maturité pour l'examen sous la surveillance de l'école professionnelle	
<b>Certificat de compétence</b>	L'école professionnelle contrôle, à l'aide du journal d'apprentissage et des documents légaux les étapes de formation afin de savoir si les candidats / candidates ont formé les élèves de conduite jusqu'à l'examen. Sont à former : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 élève de conduite de la catégorie C</li> <li>- 1 élève de conduite de la catégorie C/E</li> <li>- 1 élève de conduite de la catégorie D</li> </ul>	
<b>Niveau</b>	3	
<b>Objectif d'apprentissage</b>	Les apprenants <ul style="list-style-type: none"> <li>• sont en mesure de planifier de réaliser et d'évaluer l'ensemble de la formation théorique et pratique sur la base des modules C 3, C 4 et C 6</li> <li>• sont capables de juger du comportement d'un élève de conduite dans le trafic mixte et face à différentes situations routières</li> </ul>	
<b>Reconnaissance</b>	Sert de certificat partiel pour la qualification complémentaire au brevet fédéral de moniteur / monitrice de conduite	
<b>Durée</b>	3 ans	

## Identification du fournisseur

<b>Fournisseur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Stage pratique:</u> Après de moniteurs / monitrices de conduite qualifiés, désignés par l'école professionnelle</li> <li>• <u>Contrôle des journaux d'apprentissage et des fiches de formation:</u> Par l'école professionnelle pour moniteurs / monitrices de conduite</li> </ul>	
<b>Forme de prestations</b>	Selon la réglementation interne de l'école professionnelle de moniteurs / monitrices de conduite	
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de conduite théorique et pratique intégrale de 3 élèves conducteurs sous la surveillance de l'école professionnelle de moniteurs / monitrices de conduite</li> <li>• Tenue d'un journal d'apprentissage (appréciation critique des leçons dispensées, consignation des propres processus d'apprentissage, possibilités d'amélioration, etc.)</li> </ul>	
<b>Temps d'apprentissage</b>	150 à 200 heures	
<b>Validité</b>	1 année	
<b>Remarques</b>		

# Identification du module      **C 8**

<b>Titre</b>	<b>Examen</b>	
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir suivi une formation du degré secondaire II ou une formation équivalente</li> <li>• Connaissances linguistiques du degré secondaire II</li> <li>• Compétence du module B 8 ou posséder le permis de conduire cat. B / cat. I</li> <li>• Posséder le permis de conduire cat. C/E, D</li> <li>• Posséder le certificat de formation ADR</li> <li>• Compétences des modules C 3, C 4, C6 et C 7</li> </ul>	
<b>Compétence</b>	Résumer les qualifications partielles acquises dans une compétence globale de moniteur / monitrice de conduite: Les moniteurs / monitrices de conduite sont en mesure de former des élève de conduite de sorte que ceux-ci soient capables de rouler à moto conformément aux règles de la circulation, de manière sûre, conviviale, eu égard de l'environnement et avec responsabilité	
<b>Certificat de compétence</b>	Donner deux leçons de conduite (C/E + D) et une leçon théorique, chacune sur - la technique des véhicules utilitaires / la physique de la conduite - les bases légales	
<b>Niveau</b>	3	
<b>Objectif d'apprentissage</b>	Les apprenants disposent de toutes les compétences nécessaires, pour former intégralement des élèves conducteurs et leur transmettre une formation de conducteur fondée	
<b>Reconnaissance</b>	Sert de qualification complémentaire au brevet fédéral de moniteur / monitrice de conduite	
<b>Durée</b>	3 ans	

# Identification du fournisseur

<b>Fournisseur</b>	Fédération suisse des moniteurs de conduite, FSMC	
<b>Forme de prestations</b>	Conformément au règlement d'examen	
<b>Contenus</b>	Conformément au règlement d'examen	
<b>Temps pour certificats de compétence</b>	Total 7 heures 2,0 heures par unité d'épreuve d'enseignement de conduite pratique 1,5 heure par unité d'épreuve d'enseignement théorique sur la conduite	
<b>Validité</b>	Illimité	
<b>Remarques</b>		